

## PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

(article L621-30 du code du patrimoine)

### Réservoirs d'aqueduc du Vallon d'Arche (vestiges)

Monument historique inscrit le 18 février 1991

Chemin rural n°38 69260 SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR



### RAPPORT DE PRÉSENTATION

#### 1) Localisation

Les vestiges des réservoirs d'aqueduc du vallon d'Arche se situent sur la commune de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, commune de la métropole de Lyon. Ce monument historique est localisé sur une parcelle enclavée au bord d'un chemin rural. L'espace environnant se caractérise par l'omniprésence de zones agricoles et boisées.

#### 2) Historique et description

Sont inscrits au titre des monuments historiques les vestiges des deux réservoirs d'aqueduc du vallon d'Arche. Ils se situent sur deux parcelles distinctes, à quelques mètres de distance.

Ces vestiges appartiennent au réservoir du Vallon d'Arche de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, qui se trouve être l'un des rares points de captage connus de l'aqueduc du Mont-d'Or. Celui-ci collectait les eaux suintant du Mont Thou à Poleymieux pour les acheminer jusqu'à Lyon. Depuis, ils ont été employés pour l'irrigation de terrain, l'adduction pour des moulins, ou encore pour la réserve d'eau. Les deux bassins protégés collectent actuellement les eaux de la Fontaine d'Arche.

L'ouvrage le plus au sud est le seul dont la datation antique a été confirmée. Sa partie inférieure est effectivement recouverte d'un placage de tegulae noyées dans une épaisse couche de mortier de chaux. C'est une citerne de plan trapézoïdal en maçonnerie de moellons équarris. La descente au fond de l'ouvrage se fait par un premier escalier donnant sur une porte percée, qui ouvre l'accès à une échelle métallique. Au fond du bassin se tiennent trois banquettes le long des murs afin de permettre la circulation. Un arc de pierre permet le débouché de la galerie d'alimentation dont plusieurs ramifications recueillent différentes sources. Un canal de fuite favorise également l'évacuation.

Les deux bassins n'en ont pas moins été lourdement remaniés par des installations modernes, notamment par l'édification d'un ouvrage en béton en remplacement de la pierre sur la chambre sud, ou encore l'ajout de fibro-ciment sur la canalisation du réservoir nord.

### 3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

La proposition de périmètre délimité des abords s'appuie sur les points suivants :

Les vestiges des réservoirs d'aqueduc du vallon d'Arche faisaient autrefois partie d'un ensemble hydraulique dont il ne subsiste presque aucune trace, excepté du réseau souterrain, quoiqu'il fût également remanié, et du ruisseau d'Arche.

Les parcelles sud et nord limitrophes de celles du monument historique sont incluses dans le PDA, s'agissant majoritairement d'espaces naturels co-visibles de ces éléments. Les parcelles agricoles nord accueillant le ruisseau d'Arche sont également incluses afin de préserver les traces restantes du réseau hydraulique de ces réservoirs.

À l'ouest, un fort vallonnement exclut toute co-visibilité avec les ouvrages protégés. C'est pourquoi l'entité, par ailleurs située en zone N du PLU, est exclue.

La partie est du PDA inclut la ferme de l'Arche identifiée en élément bâti patrimonial<sup>1</sup>. Elle présente effectivement des attributs de l'architecture agricole du XVII<sup>ème</sup> siècle, en plus d'avoir été édifiée au pied de la présumée arche de l'aqueduc de Saint-Romain-au-Mont-d'Or. Celle-ci participe donc à l'écrin rural du monument historique. L'ensemble des parcelles ayant accueilli cette arche, d'après les informations des géologues Falsan et Locard, est maintenue dans le PDA d'autant qu'il subsisterait des vestiges de l'aqueduc sur certaines de ces parcelles.

Sont exclus du périmètre délimité des abords, l'ensemble des bâtiments sur la partie est du périmètre de 500 mètres. Ils appartiennent en effet à une morphologie urbaine pavillonnaire et diffuse sans qualités particulières au bénéfice des abords, se composant d'architectures du XX<sup>ème</sup> siècle hétéroclites.

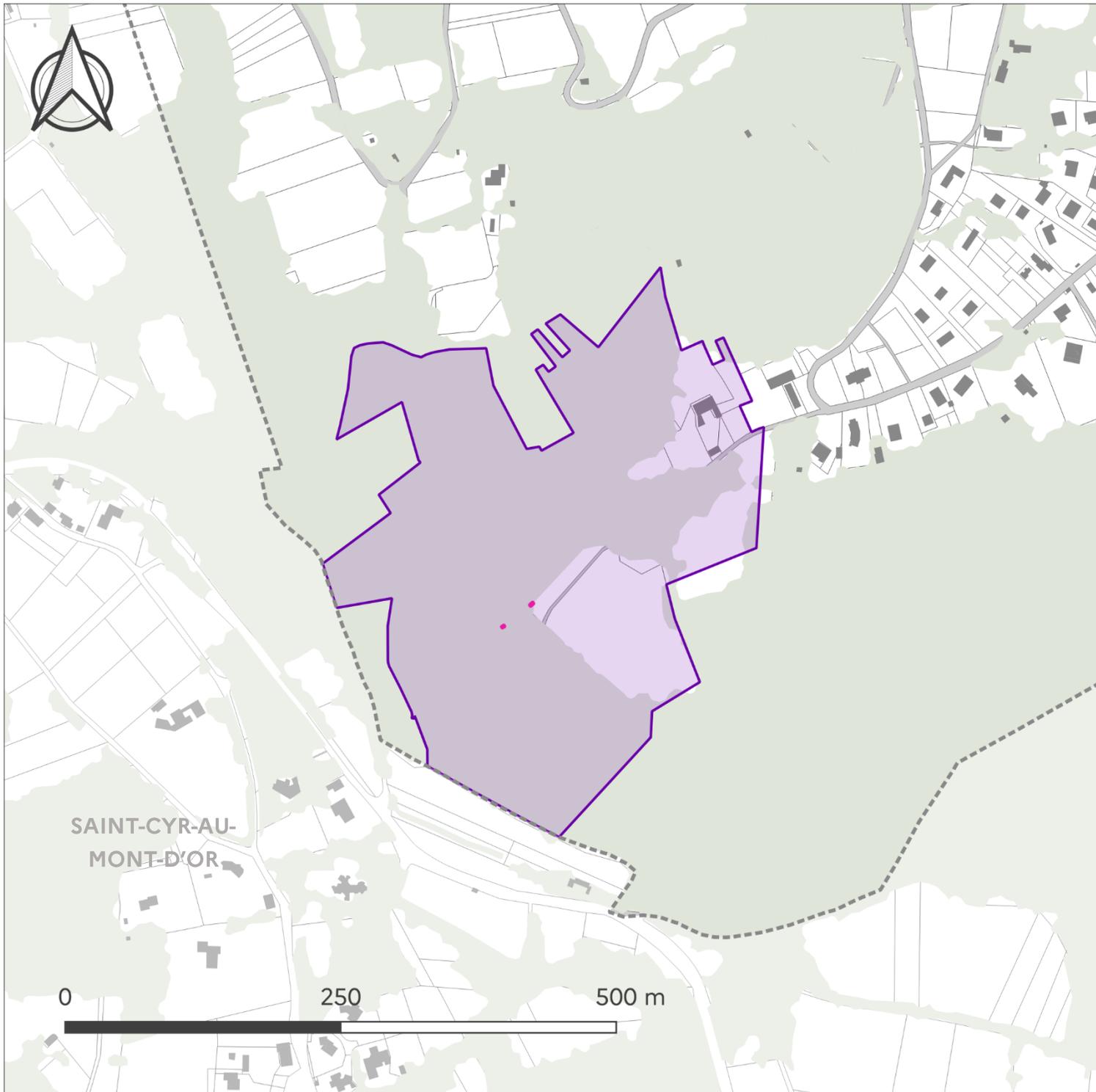
L'architecte des bâtiments de France,



Emmanuelle DIDIER

---

<sup>1</sup> EBP au PLU-H de la métropole de Lyon



## PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES NOUVEAU PÉRIMÈTRE

### RESERVOIRS D'AQUEDUC DU VALLON D'ARCHE

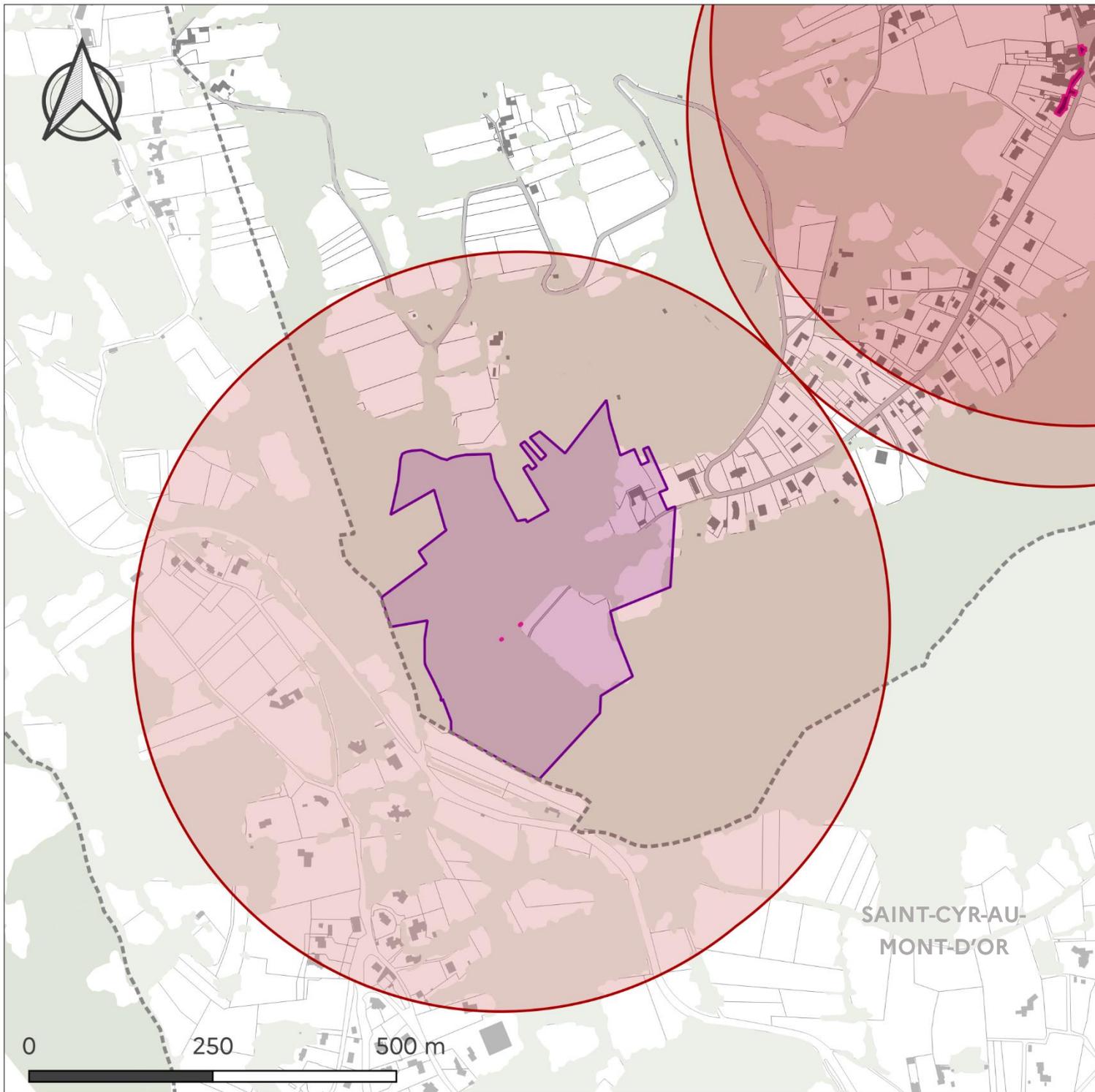
Chemin rural n°38

69260 SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR

Monument historique inscrit le 18 février 1991

#### LÉGENDE

-  Proposition de périmètre délimité des abords
-  MH inscrit



**PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS  
 DES MONUMENTS HISTORIQUES  
 TOUTES PROTECTIONS**

**RESERVOIRS D'AQUEDUC DU VALLON D'ARCHE**  
 Chemin rural n°38  
 69260 SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR  
 Monument historique inscrit le 18 février 1991

**LÉGENDE**

-  Proposition de périmètre délimité des abords
-  Périmètre de protection des 500 mètres
-  MH inscrit